FEUILLETON.

ANGE PITOU.

Suite des Memoires d'un Medecin,

PAR ALEXANDRE DUMAS.

I.

Ou le lecteur fera connaissance avec le héros de cette histoire et avec le pays où il a vu le jour.

A la frontière de la Picardie et du Soissonnais, sur cette portion du territoire national qui faisait partie sous le nom d'Ile-de-France du vieux patrimoine de nos rois; au milieu d'un immense croissant que forme en s'allongeant au nord et au midi une forêt de cinquante mille arpens, s'élève perdue dans l'ombre d'un immense parc planté par François Ier et Henri II, la petite ville de Villers-Cotterêts, célèbre pour avoir donné naissance à Charles-Albert Demoustier, lequel à l'époque où commence cette histoire, y écrivait à la satisfaction des jolies femmes du temps, qui se les arrachaient au fur et à mesure qu'elles voyaient le jour, ses *Lettres à Emilie sur la Mythologie*.

Ajoutons, pour compléter la réputation poétique de cette petite ville, à laquelle ses détracteurs s'obstinent, malgré son château royal et ses deux mille quatre cents habitans, à donner le nom de bourg, ajoutons, disons nous, pour compléter sa réputation poétique, qu'elle est située à deux lieues de Laferté-Milon, où naquit Racine, et à huit lieues de Château-Thierry, où naquit Lafontaine.

Consignons de plus que la mère de l'auteur de *Britannicus* et d'*Athalie* était de Villers-Cotterêts.

Revenons à son château royal et à ses deux mille quatre cents habitans.

Ce château royal, commencé par François 1er, dont il garde les salamandres, et achevé par Henry II, dont il porte le chiffre enlacé à celui de Catherine de Médicis et encerclé par les trois croissans de Diane de Poitiers, après avoir abrité les amours du roi chevalier avec Mme d'Etampes et celle de Louis-Philippe d'Orleans, avec la belle Mme de Montesson, était à peu près inhabité depuis la mort de ce dernier prince, son fils, Philippe-d'Orléans, nommé depuis Egalité, l'ayant fait descendre du rang de résidence princière à celui de simple rendez vous de chasse.

On sait que le château et la forêt de Villers-Cotterêts faisaient partie des apanages donnés par Louis XIV à son frère, Monsieur, lorsque le second fils d'Anne d'Autriche épousa la sœur du roi Charles II, Mme Henriette d'Angleterre.

Quant aux deux mille quatre cents habitants dont nous avons promis à nos lecteurs de leur dire un mot, c'étaient, comme dans toutes les localités où se trouvent réunis deux mille quatre cents individus,—UNE RÉUNION:

1o. De quelques nobles qui passaient leur été dans les châteaux environnans et leur hiver à Paris, et qui, pour singer le prince, n'avaient qu'un pied à terre à la ville.

2o. De bon nombre de bourgeois qu'on voyait, quelque temps qu'il fit, sortir de leur maison un parapluie à la main pour aller faire après dîner leur promenade quotidienne, promenade régulièrement bornée à un large fossé séparant le parc de la forêt, situé à un quart de lieue de la ville, et qu'on appelait sans doute, à cause de l'exclamation que sa vue tirait des poitrines asthmatiques satisfaites d'avoir, sans être trop essoufflées, parcouru un si long chemin, le Haha!

3o. D'une majorité d'artisans travaillant toute la semaine et ne se permettant que le dimanche la promenade dont leurs compatriotes, plus favorisés qu'eux par la fortune, jouissaient tous les jours.

4o. Et enfin de quelques misérables prolétaires pour lesquels la semaine n'avait pas même de dimanche, et qui, après avoir travaillé six jours à la solde soit des nobles, soit des bourgeois, soit même des artisans, se répandaient le septième dans la futaie pour y glaner le bois mort ou brisé que l'orage, ce moissonneur des forêts pour qui les chênes sont des épis, jetait épars sur le sol sombre et humide des hautes futaies, magnifique apanage du prince.

Si Villers-Cotterêts (Villerii-ad-Cotiam-Retiæ) avait eu le malheur d'être une ville assez importante dans l'histoire pour que les archéologues s'en occupassent et suivissent ses passages successifs du village au bourg et du bourg à la ville, dernier passage qu'on lui conteste, comme nous l'avons dit, ils eussent bien certainement consigné ce fait que ce village avait commencé par être un double rang de maisons bâties aux deux côtés de la route de Paris à Soissons; puis ils eussent ajouté que peu à peu sa situation à la lisière d'une belle forêt ayant amené un surcroît d'habitans, d'autres rues se joignirent à la première, divergente comme les rayons d'une étoile, et tendant vers les autres petits pays avec lesquels il était important de conserver des communications, et convergentes vers un point qui devint tout naturellement le centre, c'est-à-dire ce que l'on appelle en province LA PLACE, place autour de laquelle se bâtirent les plus belles maisons du village devenu bourg, et au centre de laquelle s'éleva une fontaine décorée aujourd'hui d'un quadruple cadran; enfin ils eussent fixé la date certaine où, près de la modeste église, premier besoin des peuples, pointèrent les premières assises de ce vaste château, dernier caprice d'un roi; château qui, après avoir été, comme nous l'avons déjà dit, tour à tour résidence royale et résidence princière, est devenu de nos jours un triste et hideux dépôt de mendicité relevant de la préfecture de la Seine, et auquel M. Marrast, maire, donne des ordres par le ministère de dé-gues, dont il n'a pas eu et dont il n'aura probablement ni le temps ni le souci d'apprendre les noms.

Mais à l'époque où commence cette histoire, les choses royales quoique déjà bien chancelantes, n'en étaient point encore tombées, cependant, au point où elles sont tombées aujourd'hui, le château n'était déjà plus habité par un prince, il est vrai, mais il n'était pas encore habité par des mendians; il était tout bonnement vide, n'ayant pour tous locataires que les commensaux indispensables à son entretien, parmi lesquels on remarquait le concierge, le paumier et le châtelain; aussi toutes les fenêtres de l'immense édifice donnant, les unes sur le parc, les autres sur une seconde place qu'on appelait aristocratiquement la place du château, étaient-elles fermées, ce qui ajoutait encore à la tristesse et à la solitude de cette place, à l'une des extrémités de laquelle s'élevait une petite maison dont le lecteur nous permettra, je l'espère, de lui dire quelques mots:

C'était une petite maison dont on ne voyait pour ainsi dire que le dos. Mais comme chez certaines personnes ce dos avait le privilège d'être la partie la plus avantageuse de son individualité. En effet, la façade qui s'ouvrait sur la rue de Soissons, une des principales de la ville, par une porte gauchement cintrée, et maussadement close dix-huit heures sur vingt-quatre, se présentait gaie et riante du côté opposé; c'est que du côté opposé régnait un jardin, au dessus des murs duquel on voyait pointer la cime des cerisiers, des pommiers, des pruniers, tandis que de chaque côté d'une petite porte, donnant sortie sur la place et entrée au jardin, s'élevaient deux accacias séculaires qui au printemps semblaient allonger leurs bras au dessus du mur, pour joncher, dans toute la circonférence de leur feuillage, le sol de leurs fleurs parfumées.

Cette maison était celle d'un chapelain du château, lequel, en même temps qu'il desservait l'église seigneuriale, [illegible] malgré l'absence du maître on disait la messe tous les dimanches, tenait encore une petite pension à laquelle, par une faveur toute spéciale, étaient attachées deux bourses, l'une pour le collège du Plessis, l'autre pour le séminaire de Soissons. Il va sans dire que c'était la famille d'Orléans qui faisait les frais de ces deux bourses, fondées, celle du séminaire par le fils du régent, celle du collège par le père du prince, et que ces deux bourses étaient l'objet de l'ambition des parens, et faisaient le désespoir des élèves pour lesquels elles étaient une source de compositions extraordinaires, compositions qui avaient lieu les jeudis de chaque semaine.

Or, un jeudi du mois de juillet 1789, jour assez maussade, assombri qu'il était par un orage qui courait de l'Ouest à l'Est, et sous le vent duquel les deux magnifiques accacias dont nous avons parlé, perdant déjà la virginité de leur robe printanière, laissaient échapper quelques petites feuilles jaunies par les premières chaleurs de l'été; après un silence assez long, interrompu seulement par le froissement de ces feuilles qui s'entrechoquaient en tournoyant sur le sol battu de la place et par le chant d'un friquet qui poursuivait les mouches rasant la terre, onze heures sonnèrent au clocher pointu et ardoisé de la ville.

Aussitôt, un hurrah pareil à celui que pousserait un régiment de trabans tout entier, accompagné d'un retentissement semblable à celui que l'avalanche fait entendre en bondissant de rochers en rochers, retentit: la porte placée entre les deux accacias s'ouvrit ou plutôt s'effondra et donna passage à un torrent d'enfans qui se répandit sur la place, où presque aussitôt cinq ou six groupes joyeux et bruyans se formèrent, les uns autour d'un cercle destiné à retenir les toupies prisonnières, les autres devant un jeu de marelle tracé à la craie blanche, les autres enfin en face de plusieurs trous creusés régulièrement et dans lesquels la balle en s'arrêtant faisait gagner ou perdre ceux par lesquels la balle avait été poussée.

En même temps que les écoliers joueurs—décorés par les voisins dont les rares fenêtres donnaient sur cette place du nom de mauvais sujets et qui étaient généralement vêtus de culottes trouées aux genoux et de vestes percées aux coudes—s'arrêtaient sur la place, on voyait ceux qu'on appelait les écoliers raisonnables, ceux qui, aux dire des commères devaient faire la joie et l'orgueil de leurs parens, se détacher de la masse, et par diverses routes, d'un pas dont la lenteur dénonçait le regret, regagner, leur panier à la main, la maison paternelle où les attendait la tartine de beurre ou de confitures destinée à faire compensation aux jeux auxquels ils venaient de renoncer. Ceux-là étaient de leur côté vêtus généralement de vestes en assez bon état et de culottes à peu près irréprochables; ce qui les rendait, avec leur sagesse tant vantée, des objets de dérision ou même de haine pour leurs compagnons moins bien vêtus et surtout moins bien disciplinés qu'eux.

Outre ces deux classes que nous avons indiquées sous le nom d'écoliers joueurs et d'écoliers raisonnables, il en existait une troisième que nous désignerons sous le nom d'écoliers paresseux, laquelle ne sortait presque jamais avec les autres, soit pour jouer sur la place du château, soit pour rentrer dans la maison paternelle, attendu que cette classe infortunée demeurait presque constamment en retenue; ce qui veut dire que, tandis que leurs compagnons, après avoir fait leurs versions et leurs thèmes, jouaient à la toupie ou mangeaient des tartines, ils restaient cloués à leurs bancs ou devant leurs pupitres pour faire, pendant les récréations, les thèmes et les versions qu'ils n'avaient pas fait pendant la classe, quand toutefois la gravité de leur faute n'ajoutait pas à la retenue la punition suprême du fouet, des férules ou du martinet.

Si bien que si l'on eût suivi pour rentrer dans la classe le chemin que les écoliers venaient de suivre en sens inverse pour en sortir, on eût, après avoir longé une ruelle qui passait prudemment près du jardin fruitier et qui ensuite donnait dans une grande cour servant aux récréations intérieures, on eût, disons-nous, en entrant dans cette cour, perçu une voix forte et passablement accentuée retentir en haut d'un escalier, tandis qu'un écolier, que notre impartialité d'historien nous force à ranger dans la troisième classe, c'est à dire dans la classe des paresseux, descendait précipitamment les marches en faisant le moulinet d'épaules que font les enfans qui s'apprêtent pour jeter bas leurs cavaliers, et les écoliers qui viennent de recevoir un coup de martinet pour secouer la douleur.

—Ah! mécréant; ah! petit excommunié, disait la voix; ah! serpenteau, retire-toi, va-t-en; *vade, vade*. Souviens-toi que j'ai été patient trois ans, mais qu'il y a des drôles qui lasseraient la patience du Père éternel lui-même. Aujourd'hui c'est fini, et bien fini. Prends tes écureuils, prends tes grenouilles, prends tes lézards, prends tes vers à soie, prends tes hannetons, et va-t-en chez ta tante, va-t-en chez ton oncle, si tu en as un, au diable, où tu voudras, enfin, pourvu que je ne te revoie plus! *vade, vade*.

—Oh! mon bon monsieur Fortier, pardonnez-moi, répondait dans l'escalier toujours une autre voix suppliante; est-ce donc la peine de vous mettre dans une pareille colère pour un pauvre petit barbarisme et quelques solécismes, comme vous appelez cela?

—Trois barbarismes et sept solécismes dans un thème de vingt-cinq lignes! répondit en se renflant encore la voix courroucée.

—C'était comme cela aujourd'hui, monsieur l'abbé. J'en conviens, le jeudi est mon jour de malheur à moi, mais si demain, par hasard, mon thème était bon, est-ce que vous ne me pardonneriez pas ma mauvaise chance d'aujourd'hui? Dites, monsieur l'abbé.

—Voilà trois ans que, tous les jours de composition tu me répètes la même chose, fainéant, et l'examen est fixé au 1er novembre, et moi qui, à la prière de ta tante Angélique, ai eu la faiblesse de te porter comme candidat à la bourse vacante en ce moment au séminaire de Soissons, j'aurai la honte de voir refuser mon élève et d'entendre proclamer partout: Ange Pitou est un âne, *Angelus Pitovius asinus est*.

Hâtons-nous de dire, afin que tout d'abord le bienveillant lecteur lui porte tout l'intérêt qu'il mérite, qu'Ange Pitou, dont l'abbé Fortier venait de latiniser si pittoresquement le nom, est le héros de cette histoire.

—O mon bon monsieur Fortier! ô mon cher maître! répondait l'écolier au désespoir.

—Moi, ton maître! s'écria l'abbé profondément humilié de l'appellation. Dieu merci! je ne suis pas plus ton maître que tu n'es mon élève; je te renie, je ne te connais pas; je voudrais ne t'avoir jamais vu; je te défends de me nommer et même de me saluer. *Retro*, malheureux, *retro*!

—Monsieur l'abbé, insista le malheureux Pitou qui paraissait avoir un grave intérêt à ne pas se brouiller avec son maître; monsieur l'abbé, ne me retirez pas votre intérêt, je vous en supplie, pour un pauvre thème estropié.

—Ah! s'écria l'abbé poussé hors de lui par cette dernière prière, et dernière prière, et descendant les quatre premiers escaliers, tandis que, par un mouvement égal, Ange Pitou descendait les quatre derniers, et commençait à apparaître dans la cour; ah! tu fais de la logique, quand tu ne peux pas faire un thème; tu calcules les forces de ma patience, quand tu ne sais pas distinguer le nominatif du régime!

—Monsieur l'abbé, vous avez été si bon envers moi, réplique le faiseur de barbarismes, que vous n'aurez qu'un mot à dire à Mgr l'évêque qui nous examine.

—Moi, malheureux, mentir à ma conscience!

—Si c'est pour faire une bonne action, monsieur l'abbé, le bon Dieu vous pardonnera.

—Jamais! jamais!

—Et puis, qui sait? les examinateurs ne seront peut-être pas plus sévères envers moi qu'ils ne l'ont été en faveur de Sébastien Gilbert, mon frère de lait, quand l'année passée il a concouru pour la bourse de Paris. C'en était cependant un faiseur de barbarismes, celui-là, Dieu merci! quoiqu'il n'avait que treize ans, et que moi j'en avais dix-sept.

—Ah! par exemple, voilà qui est stupide, dit l'abbé en descendant le reste des marches de l'escalier et en apparaissant à son tour, son martinet à la main, tandis que Pitou maintenait prudemment entre lui et son professeur la distance première. Oui, je dis stupide, ajouta-t-il en se croisant les bras et en regardant avec indignation son écolier. Voilà donc le prix de mes leçons de dialectique! Triple animal! et c'est ainsi que tu te souviens de cet axiome: *Noli minora, loqui majora volens.* Mais c'est justement parce que Gilbert était plus jeune que toi qu'on a été plus indulgent envers un enfant de quatorze ans qu'on ne le sera envers un grand imbécile de dix-huit.

—Oui, et aussi parce qu'il est fils de M. Honoré Gilbert, qui a dix-huit mille livres de rentes en bonnes terres, rien que sur la plaine de Pilleleux, répondit piteusement le logicien.

L'abbé Fortier regarda Pitou en allongeant les lèvres et en fronçant le sourcil.

—Ceci est moins bête, grommela-t-il après un moment de silence et d'inspection.... Cependant, ceci n'est que spécieux et non fondé. *Species non autem corpus.*

—Oh! si j'étais le fils d'un homme ayant dix mille livres de rentes! répéta Ange-Pitou, qui avait cru s'apercevoir que sa réponse avait fait quelque impression sur son professeur.

—Oui, mais tu ne l'es pas. En revanche, tu es ignare, comme le drôle dont parle *Juvénal*;—citation profane,—l'abbé se signa,—mais non moins juste. *Arcadius Juvenis.* Je parie que tu ne sais pas même ce que veut dire *Arcadius*!

—Parbleu, Arcadien, répondit Ange Pitou, en se redressant avec la majorité de l'orgueil.

—Et puis après?

—Après quoi?

—L'Arcadie était le pays des roussins, et, chez les anciens comme chez nous, *asinus* le synonyme de *stultus*.

—Je n'ai pas voulu comprendre la chose ainsi, dit Pitou, attendu qu'il était loin de ma pensée que l'austère esprit de mon digne professeur pût s'abaisser jusqu'à la satire.

L'abbé Fortier le regarda une seconde fois avec une attention non moins profonde qu'à la première.

—Sur ma parole, murmura-t-il, un peu radouci par le coup d'encensoir de son disciple, il y a des momens où l'on jurerait que le drôle est moins sot qu'il n'en a l'air.

—Allons, monsieur l'abbé, dit Pitou qui avait, si non entendu les paroles du professeur, mais surpris sur sa physionomie l'expression du retour à la miséricorde, pardonnez-moi, vous verrez quel beau thème je ferai demain.

—Eh bien! j'y consens, dit l'abbé en passant en signe de trêve son martinet dans sa ceinture, et en s'approchant de Pitou, qui moyennant cette démonstration pacifique, consentit à demeurer à sa place.

—Oh! merci, merci, s'écria l'écolier.

—Attends donc, et ne remercie pas si vite; oui, je te pardonne, mais à une condition.

Pitou baissa la tête, et comme il était à la discrétion du digne abbe, il attendit avec résignation.

—C'est que tu repondras sans faute à une question que je te ferai.

—En latin? demanda Pitou avec inquiétude.

—Latine, répondit le professeur.

Pitou poussa un soupir.

Puis il y eut un moment d'intervalle pendant lequel les cris joyeux des écoliers qui jouaient sur la place du château, parvinrent jusqu'aux oreilles d'Ange-Pitou.

Il poussa un second soupir plus profond que le premier.

—*Quid virtus, quid religio?* demanda l'abbe.

Ce mots, prononcés avec l'aplomb du pédagogue, retentirent aux oreilles du pauvre Pitou, comme la fanfare de l'Ange du jugement dernier. Un nuage passa sur ses yeux, et un tel effort se fit dans son intellect, qu'il comprit un instant la possibilité de devenir fou.

Cependant, en vertu de ce travail cérébral qui, si violent qu'il était, n'amenait aucun résultat, la réponse demandée se faisait inutilement attendre. On entendit alors le bruit prolongé d'une prise de tabac que humait lentement le terrible interrogateur.

Pitou vit bien qu'il fallait en finir.

—*Nescio*, dit-il, espérant qu'il se ferait pardonner son ignorance, en avouant cette ignorance en latin.

—Tu ne sais pas ce que c'est que la vertu! s'écria l'abbé, suffoquant de colère; tu ne sais pas ce que c'est que la religion!

—Je le sais bien en français, réplique Ange, mais je ne le sais pas en latin.

—Alors, va-t-en en Arcadie, Juvenis; tout est fini entre nous, cancre!

Pitou était si accablé, qu'il ne fit pas un pas pour fuir, quoique l'abbé Fortier eut tiré son martinet de sa ceinture avec autant de [illegible] qu'au moment du combat un général d'armée eût tiré son épée du fourreau.

—Mais que deviendrai-je? demanda le pauvre enfant, en laissant pendre à ses côtés ses deux bras inertes; que deviendrai-je si je perds l'espoir d'entrer au séminaire?

—Deviens ce que tu pourras, cela m'est pardieu bien égal.

Le bon abbé était si courroucé qu'il jurait presque.

—Mais vous ne savez donc pas que ma tante me croit déjà abbé.

—Eh bien, elle saura que tu n'es pas même bon à faire un sacristain.

—Mais, monsieur Fortier.

—Je te dis de partir, *limina lingue*.

—Allons, dit Pitou comme un homme qui prend une résolution douloureuse, mais enfin qu'il a prend.

—Voulez-vous me laisser prendre mon pupitre? demanda Pitou, espérant que pendant ce moment de répit qui lui serait donné, le cœur de l'abbé Fortier reviendrait à des sentimens plus miséricordieux.

—Je le crois bien, dit celui-ci. Ton pupitre et tout ce qu'il renferme.

Pitou remonta piteusement l'escalier, car la classe était au premier. Il entra dans la chambre où, réunis autour d'une grande table, faisaient semblant de travailler une quarantaine d'écoliers, souleva avec précaution, la couverture de son pupitre, pour voir si tous les objets [illegible] étaient bien au complet, et l'enlevant avec un soin qui prouvait [illegible] sollicitude pour ses élèves, il reprit d'un pas lent et mesuré le chemin du corridor.

Au haut de l'escalier était l'abbé Fortier, le bras tendu, montrant l'escalier et du bout de son martinet.

—Il fallait passer sous les fourches caudines; Ange Pitou se fit aussi humble et aussi petit qu'il se put faire. Ce qui n'empêcha point qu'il ne reçût au passage une dernière sanglée de l'instrument auquel l'abbé Fortier avait du ses meilleurs élèves, et dont l'emploi, quoique fréquent et plus prolongé sur Ange Pitou que sur aucun autre, avait eu comme on vient de le voir un si médiocre résultat.

Tandis qu'Ange Pitou, en essuyant une dernière larme, s'en va, son pupitre sur la tête vers Pleux, quartier de la ville où demeurait sa tante, disons quelques mots de son physique et de ses antécédents.

La Cuite H a lexaxe.

Salle du Globe.

Encoignure des rues St-Pierre et St-Claude, Près du Vieux Bassin.

LE public est prévenu que l'ouverture de cette SALLE aura lieu le samedi 19 octobre, et qu'il y aura BAL MASQUÉ dater de ce jour jusqu'à la fin de la saison des amusemens.

Les jours de bal seront annoncés comme précédemment, par des affiches posées aux encoignures et aux lieux publics.

Il y aura un bel orchestre dirigé par un chef réputé, et les valses, les polkas et les contredanses les plus modernes seront exécutées.

Près de la salle de danse se trouvera un SALON où l'on servira toute espèce de liqueurs et de rafraîchissemens. Egalement, un RESTAURANT sous la direction d'un excellent maître cuisinier.

Cinq officiers de police désignés par le Recorder, maintiendront le bon ordre durant le bal.

Les port d'armes seront strictement défendus.

S. VIOSCA, Propriétaire.

A WHITLOCK, Directeur. 12 [illegible]

ECOLE DE DANSE.

Mr P. CUSSEY a l'honneur d'annoncer qu'il rouvrira ses classes de danse, lundi, 4 novembre, au No 6, rue Carondelet, entre les rues du Canal et de la Commune. Les élèves y apprendront les danses les plus en vogue, telles que

Quadrilles français,	Polka et Mazurka,
Valse à deux temps,	Walse, Polka allemande
Valse à trois temps,	La Redowa,
Polka de salon,	Polka écossaise.

M Cussey se charge d'enseigner ces danses di verses en un cours de quinze leçons.

☞ Classes particulières pour dames et messieurs chez elles de [illegible].

☞ Classes d'enfants, mardi et jeudi, de trois heures jusqu'à six.

☞ Classes pour messieurs, chaque soir, de 8 heures et demie jusqu'à dix heures [illegible].

4 nov—6m

Ecole de Danse.

No. 15 rue Union, entre Carondelet et St-Charles.

MADEMOISELLE JULIE VINCENT annonce aux dames et messieurs de cette ville, qu'elle va ouvrir son ACADEMIE DE DANSE dans la salle rue Union No 15. Toutes les danses les plus nouvelles pour cet hyver seront enseignées. Mme Vincent donnera toutes les deux semaines un BAL D'ENFANTS, et tous les deux autres semaines un bal pour les élèves de la première classe.

PRIX—Pour 12 leçons données à l'école, $6; en classe privée de 4 ou 6 élèves, $8 chaque; pour les écoles. Pour une ou deux personnes $1 par leçon.

On peut voir Mlle Vincent à toute heure à son Académie de Danse, les mardi, mercredi et samedi, à 4 heures pour les demoiselles et à 8 heures pour les messieurs. L'école commencera le 11 novembre.

TRICOPHERE

Du Professeur A. C. BARRY.

LE Compose Tricophère, ou Médicament de ce célèbre praticien est d'un effet infaillible pour renouveler, fortifier et lustrer la chevelure, améliorer complètement, guérir les maladies de la peau, des glandes et des muscles et donner un soulagement instantané dans les cas de piqûres, brûlures, contusions, foulures, &c. Les meilleurs journaux de l'Amérique, les hommes les plus éminents dans les sciences et les emplois publics, les femmes à la mode et les mères de famille, tous s'accordent à déclarer que ce composé n'a pas d'égal parmi tous ceux que l'on offre tous les jours au public pour ses merveilleux effets sur la chevelure et les maladies de la peau. [illegible]

[illegible] maux.

Il existe une remarquable affinité entre les membranes de la peau et la chevelure [illegible] Toutes les maladies du cuir chevelu [illegible]

[illegible] la circulation.

Il en est de même dans toutes les maladies de la peau et des muscles. C'est sur l'épiderme, les fibres musculaires et les glandes que le Compose Tricophère possède une action spécifique sur les ulcères des guérisons qui l'ont fait à juste titre appeler miraculeuses.

Prix, en grandes bouteilles, 25 cents au bureau principal No 137, Broadway, New York, et chez les principaux drogistes des Etats-Unis et du Canada.

11fev—3m

LA VERITABLE
Huile de Foie de Morue,

DE RUSHTON, CLARK & CO.

Pour la Consomption, les Affections Scrofuleuses, le Rhumatisme, la Goutte, &c.

LE Dr. WILLIAMS, célèbre médecin de Londres, atteste qu'il a fait conserver des notes sur 234 cas de consomption qu'il a eu à traiter par l'Huile de foie de morue, et il a reconnu que 206 avaient été ou radicalement guéris ou grandement améliorés, et qu'il est d'opinion que l'huile de foie de morue, lorsqu'elle est pure, fraîche et convenablement préparée est plus efficace que tout autre remède connu dans ces sortes de maladies. Tout dernièrement le rapport de l'[illegible] sur le [illegible] que depuis l'[illegible] usage de l'huile pure de foie de morue en Angleterre, le chiffre des décès par la consomption était diminué d'environ quarante pour cent.

Autant cette huile est efficace lorsqu'elle est pure, autant elle est [illegible] lorsqu'elle n'a pas cette qualité [illegible] met du désordre dans tout le système.

Nous soussignés, heureux de pouvoir avancer que beaucoup de personnes qui ont fait usage d'une autre huile que la notre, sont [illegible] la méthode de préparation [illegible] pour la [illegible] manufacture.

Afin de mettre le public à même de connaître quelle est la véritable huile de morue pure, nous apposons notre signature aux bouteilles, [illegible] dra les résultats désirés.

Cette huile est préparée et vendue, en gros et en détail par RUSHTON, CLARK & Co, chimistes et droguistes, No 110, rue Broadway, No 10, Astor-House, et 273, Broadway, Irvin House New-York, et par les principaux droguistes des Etats-Unis et du Canada.

En vente à la Nouvelle-Orléans, chez E. Jarvis & Co J. Wright & Co. S. Kies & Co, Randolph & Pope, et chez les pharmaciens en général.

ATTENTION!—Ayez soin de bien observer si notre signature se trouve sur le bouchon de la bouteille alors, vous aurez la véritable huile.

22 fev ☞

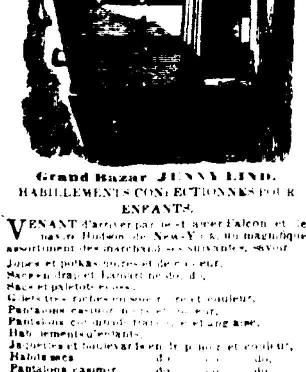

Grand Bazar JENNY LIND.

HABILLEMENTS CONFECTIONNES POUR ENFANTS.

VENANT d'arriver par le steamer Falcon et le navire Hudson de New-York, un magnifique assortiment des marchandises suivantes, savoir:

Jupes et polkas noires et de couleur,
Sacs en drap et Lamartine do, do,
Sacs et paletots écossais,
Gilets très riches en soie noire et couleurs,
Pantalons casimir noirs et couleur,
Pantalons cotonnade française et anglaise,
Habillements d'enfants,
Jaquettes et boulevards en drap noir et couleur,

Habits sacs	do	do	do,
Pantalons casimir	do	do	do,

ADOLESCENTS.

Redingotes et pantalons en drap et merinos noir,

Sacs	do	do	do,
Lamartine	do	do	do,

Gilets blancs et fantaisie Marseille,
Chemises, gilets de peau, cravates, mouchoirs,
Bretelles, gants, guêtres, ceintures
Blouses nankin, etc., etc.

FANTAISIE POUR BALS.

Habillements d'enfants, fantaisie pour bals,
Costumes d'Ecossais,
Do Prince de Galles fantaisie pour printemps et été,
Sacs cachemirette pour enfants,
Do alpacas et différentes couleurs,
Costumes d'Amazone pour dames,

Aussi—Un magnifique assortiment de fourrures que nous offrons au dessous du prix coûtant.

Au dessus de la Chapellerie de D'Arcy.
J. STEWART, Agent
Enc. Canal et Chartres.

19fev

COGNAC—30 pipes marque W L Ford, en debarquement du navire Abbott-Lord, de Bordeaux, à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
17fv 30, rue de la Vieille-Levée

CERISES—100 caisses cerises à l'eau de vie, en débarquement du navire Abbott-Lord, de Bordeaux, à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
17fv 30, Vieille-Levée

SALSEPAREILLE

Du Docteur S. P. Townsend.

MERVEILLE DU SIECLE.

CE remède, le plus extraordinaire qui soit au monde, est mis en bouteille d'un litre; six fois meilleur marché, plus agréable et supérieur aux autres, effectue la guérison sans vomir, sans purger et sans affaiblir.

REMEDE DE PRINTEMPS ET D'ETE.

La grande supériorité de cette Salsepareille sur d'autres, c'est qu'elle donne de la force au corps en même temps qu'elle chasse la maladie. Elle purifie le système tout entier, et renouvelle la masse du sang en même temps qu'elle l'épure. C'est dans cette faculté, que ne possède aucun autre remède, que se trouve le grand secret de ses succès merveilleux. Depuis cinq ans, ce remède a opéré plus de 100,000 cures, dont au moins 15,000 dans des cas réputés incurables, et a sauvé la vie à plus de

5,000 ENFANTS.

DIX MILLE CAS DE DEBILITE ET FAIBLESSE DANS LE SYSTEME NERVEUX.

La Salsepareille du Dr TOWNSEND rétablit une vigueur permanente dans tout le système, soit qu'il ait été affaibli par l'usage des médecines ou par les excès de la jeunesse passionnée. Ce remède agréable guérit des lassitudes dans les membres, des évanouissements, des prostrations du système nerveux, et enfin de toutes les maladies qui [illegible] conduisent le malade vers cette terrible fin qu'on nomme maladie de poitrine.

MALADIES DE POITRINE GUERIES.

Maladies de Poitrine, Bronchites, Maladies de Foie, Rhumes, Catharres, Toux, Asthme, Crachements de Sang, Aigreurs, Phtysie, Transpiration de Nuit, Expectorations difficiles ou abondantes, Douleurs de Cotes, etc., etc., ont été et peuvent être guéries.

CRACHEMENTS DE SANG.

New York, 28 avril 1847.

Dr. Townsend—J'ai la conviction la plus complète que je dois la vie à votre salsepareille. Depuis plusieurs années j'avais une toux qui était devenue de pire en pire et qui me faisait cracher beaucoup de sang. Ma condition était devenue déplorable; je crachais le sang, j'avais des transpirations de nuit qui m'affaiblissaient de telle sorte, que je croyais en avoir pour peu de vie. Votre salsepareille dont je viens de faire usage a opéré un changement merveilleux. Je suis maintenant capable de vaquer à mes affaires, les crachements de sang ont cessé, et je ne tousse plus. Veuillez accepter ici l'assurance d'une reconnaissance sans bornes.

Tout à vous,
WM. RUSSELL, 65 rue Ste Catharine.

GRAND REMEDE POUR LES FEMMES.

La Salsepareille du Dr Townsend est un remède efficace contre la [illegible] pulmonaire dans ses commencements, la Sterilité, la Leucorrhée ou pertes blanches, la suppression des Menstrues, et la débilité générale du système, quelle soit d'origine naturelle ou causée [illegible]

Il est [illegible] d'établir les effets de ce remède [illegible] constitution pour combattre la faiblesse [illegible]

[illegible]

AUX MERES ET AUX FEMMES MARIEES.

L'Extrait de Salsepareille est presque souverain contre les maladies des femmes, vers cette époque de la vie que l'on appelle *le temps critique*, son emploi peut prévenir une foule de maladies nombreuses auxquelles les femmes sont exposées. [illegible]

REMEDE MERVEILLEUX POUR LES FEMMES ET LES ENFANTS.

Ce remède est l'un des plus surs et des plus efficaces qui ait été découvert pour les femmes enceintes. Il donne de la force à la mère et à l'enfant, il prévient les douleurs, augmente et enrichit le lait. [illegible]

BEAUTE ET SANTE.

Le blanc, le cosmetique, les savons alcalins et autres préparations de ce genre dont les femmes font usage pour la figure, altèrent la beauté du teint [illegible]

[illegible] la cause. Ces belles couleurs de la santé paraissent aux tempes et aux fleurs [illegible]

[illegible] beauté est un don de la NATURE et non des POUDRES ET SAVONS, elle ne peut exister sans une libre circulation. Alors même qu'une femme serait blanche comme l'albâtre, si elle met du rouge et du cosmétique, et que son sang soit épais et impur, elle n'est pas belle. Que son teint soit brun ou jaune, les sang dans son activité déploie ses riches couleurs sur ses joues et donne à ses yeux cette brillante vivacité de la santé, cette femme est fascinante.

OPINION DES MEDECINS

Le docteur Townsend reçoit journellement des ordres de médecins de toutes les parties de l'Union.

Nous soussignés, médecins de la ville d'Albany, certifions que nous avons en beaucoup de cas prescrit l'Extrait du docteur Townsend, et que nous reconnaissons que c'est une des meilleures préparations de Salsepareille offertes au public.

H. P. PULING, M. D.
J. WILSON, M. D.
R. B. BRIGGS, M. D.
P. E. ELMENDORF, M. D.

Albany, 1er avril 1845.

Encouragés par le grand succès et la vente immense de la salsepareille du Docteur Townsend, une foule d'individus employés par nous comme agents, se sont mis à faire de la Salsepareille, des Elixirs, des Amers, extraits de Yellow Dock, &c. Ils les vendent généralement dans des bouteilles semblables aux notres, et quelques uns ont volé et copie nos avis. Ce sont des imitations sans valeur qu'il faut éviter avec soin.

RUSES DES CHARLATANS.

Que chacun lise ce qui suit avec attention.

Il y a, dans toutes les villes, une salsepareille décorée du nom de "Salsepareille du docteur Jacob Townsend," que l'on représente comme la véritable, &c. Ceci est faux. Tout en exonérant de toute participation à cette fraude plusieurs des agents respectables qui vendent cette drogue dans notre pays nous croyons devoir mettre le public en garde contre la ruse et la mauvaise foi des contrefacteurs, qui ne rougissent pas d'en imposer ainsi à la communauté.

Dans le cours des huit dernières années, le docteur Townsend a dépensé plus de $200,000 pour faire annoncer, dans les papiers publics ou autrement, son inestimable remède qui, dans les Etats-Unis et dans la plus grande partie de l'Univers, a acquis une réputation qui a eu pour résultat une vente immense.

Ce fait a excité la cupidité de quelques hommes sans principes et entr'autres, d'un vieillard nommé Jacob Townsend, qui, depuis plusieurs années fait métier de publier des annonces à bas prix, cet individu s'adresse à un grand nombre de personnes leur offrant l'usage de son nom pour la vente de la Salsepareille du docteur Townsend et citant pour preuves qu'il y avait d'immenses profits à réaliser, les fortes sommes que nous avons dépensées pour [illegible] publications. Il s'est adressé, entre autres, à M. Charles Watrous, éditeur du *Jamaica Farmer*, qui a méprisé et rejeté son offre. Moins scrupuleux, MM. H. K. Andrews, l'un des anciens proprietaires de l'onguent de McAllister, Ralph Pomeroy, ex-caissier de la banque de Bellevill, N. J., qui n'a jamais racheté ses chiffons, John Skillmann et William Thompson, sous la raison de "Thompson, Skillmann & Co." ont employé cet homme qui les a autorisés à faire usage de son nom, moyennant la modique rétribution hebdomadaire de sept piastres.

AUTRE RUSE.

Nous avons dépensé cinq cents piastres pour faire graver sur acier le portrait du docteur Townsend et sa figure sur nos étiquettes, afin de les distinguer des autres et de prévenir toutes méprises.—Aujourd'hui ces hommes font aussi graver sur acier un portrait du vieux docteur Townsend. Que le public soit jugé d'une acte semblable, et que chacun se souvienne qu'il n'y a de véritable remède que ce[lui] qui porte le nom de S. P. Townsend. La vignette gravée sur acier contient le portrait du docteur Townsend trois figures de femmes et la façade de notre magasin. La fausse vignette n'a ni les figures de femmes ni la façade de notre manufacture.

☞ Préparé et à vendre par S. P. TOWNSEND M. D., 126, rue Fulton, New York.—Les personnes qui désireraient se procurer la véritable salsepareille de S. P. Townsend, dont on a tant eu à se louer ici depuis trois ans, devront s'adresser au SEUL AGENT, pour la Nouvelle Orléans,

J. WRIGHT & CO,
20 nov— 151 rue de Chartres

Marchandises pour les Marchés Mexicains et Californiens.

DE FOREST & CO, marchands commissionnaires, rue de la Douane, offrent à vendre à des conditions libérales,

Indiennes anglaises 4/4, ayant droit au drawback;

50 douzaines bas de soie manufacturés;
1 caisse rubans espagnols assortis,
1 do cravattes de Barcelonne;
4 colis dentelles espagnoles;
1 caisse soie noire, unie, à dessin et à raies.

AUSSI—Un grand assortiment d'indiennes américaines, de cotonade, dessus de meubles, du soie à coudre, noire et assortier.

AUSSI—20 caisses mousseline suisse et robes de divers genres;
100 caisses bottes et souliers des manufactures. 17d

POIVRE—400 sacs, constamment en vente, à l'entrepôt ou en magasin.
E. J. HART & Co,
20fev 79, rue Thoupitoulas

PROCLAMATION
PAR JOSEPH WALKER,

Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

$500 de Récompense.

ATTENDU que j'ai été officiellement informé que Eli Kay, habitant de la paroisse de Sabine a été assassiné dans la dite paroisse le 11 décembre 1850, et que Siméon Morse et L. N. Pierce ou Luke Pierce, sont accusés d'avoir commis ce crime, j'ai, lancé ma proclamation appelant le bon peuple de cet Etat à donner aide et assistance dans l'arrestation des coupables, et j'offre en outre, au nom et par l'autorité de l'Etat de la Louisiane, une récompense de cinq cents piastres pour la dite arrestation.

SIMEON MORSE est un homme d'une apparence athlétique, taille d'environ six pieds, très brun, les mâchoires proéminentes, gros nez, cheveux et barbe noirs, grisonnants et bouclés, âge de 40 à 50 ans, pesant environ 180 livres.

L. N. PIERCE, environ cinq pieds huit pouces, grands yeux noirs, très brun, barbe noire et touffue, il porte ordinairement des favoris, poitrine et épaules larges, une cicatrice sur une joue, il parle très haut.

[L. S.] Donné sous ma main et le sceau de l'Etat, en la ville de Baton Rouge, le 21 février 1851, soixante-quinzième année de l'indépendance des Etats-Unis.

JOSEPH WALKER.

Par le Gouverneur,
CHARLES GAYARRÉ,
Secretaire d'Etat. 25 fev—30

BUREAU DE L'EXECUTIF.

Baton-Rouge, 20 janvier 1851.

ATTENDU que Alexander W. Scates, collecteur de taxes pour le Troisième District Représentatif de la ville de la Nouvelle-Orléans, n'a, ce jour, fait application pour la cancellement des bonds suivants, savoir: Un bond pour la somme de quarante-huit mille piastres, comme collecteur de taxes pour le district susdit signé par lui le 14 janvier 1850, comme principal, ensemble avec MM Elijah Cauchon, Jas W. Zacharie, Wilson & Patterson, Anthime Labranche, John Mitchell, Newton Richards, Joseph M Howell et Jamison et McIntosh, comme cautions;

En conséquence cet est pour donner avis à toutes personnes que cela intéresse d'avoir à déduire dans les quatre vingt dix jours qui suivront la dernière publication de cet avis, au bureau du Secrétaire d'Etat dans la ville de Baton-Rouge, les raisons pour lesquelles le dit bond ne serait pas cancellé et annulé.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat dans la ville de Baton Rouge, ce 20eme jour de janvier de l'an de grâce 1851, et la soixante quinzième de l'Indépendance des Etats Unis.

JOSEPH WALKER.

Par le Gouverneur,
CHARLES GAYARRÉ
Secretaire d'Etat. fev—30

PROCLAMATION

Par Joseph Walker, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

ATTENDU que John L. Lewis, sherif de la paroisse d'Orléans, s'est adressé à moi pour obtenir que les bons ou obligations ci-après soient annulés et cancellés, savoir: Un bon de la somme de cinquante mille piastres, signé par ce dernier le 6 décembre 1847, comme principal, ensemble avec les personnes ci après dénommées, chacune comme caution pour le montant annexé à son nom, savoir, Charles F. Daunoy pour $4,000; Fréd. Durrive, pour $1500; A. S. Lewis, pour $5,000; L. F. Forstall, pour $4,500; Samuel Powers, pour $2,500; Victor Wiltz, pour $2,500; Hampden Lewis, pour $2590; John L. Thielen, pour $2,500; G. W. Lewis, pour $2,500; J. S. Baron, pour $2,500; Jos. Genois, pour $2,500; John M. Lavillebeuvre, pour $2,500; Ira A. Bolden pour $2,000; Henry Lockett, pour $2,500; John B. Leefe, pour $2,500; J. A. Lacroix pour $1,500; A. B. Cenas, pour $,5000; et John Pemberton, pour $5,000.

La présente proclamation est faite pour notifier toute personne y intéressée, d'avoir à produire ses raisons et oppositions, au bureau du secrétaire d'Etat, en la ville de Baton-Rouge, dans un délai de quatre-vingt dix jours après la publication du présent avis, pourquoi les dits bons et obligations ne seraient pas annulés et cancellés.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat en la ville de Baton Rouge, ce 13 février, de N. S. et l'an soixante-quinzième de l'Indépendance des Etats Unis. JOSEPH WALKER.

Par le Gouverneur,
CHARLES GAYARRE, Secrétaire d'Etat.
17 fev—30j

BUREAU DU TRESORIER DE LA MUNICIPALITE No. UN.

AVIS est par le présent donné qu'il y a quinze mille piastres dans la caisse d'amortissement créée pour le rachat des bons émis conformément à l'ordonnance approuvée le 28 décembre 1848, et payables en 1851, que cette somme devant être employée à cet effet, des propositions cachetées seront reçues par moi jusqu'au lundi 31 mars 1851, à midi, heure à laquelle je procéderai à l'ouverture de ces propositions en présence du comité de finances, pour la vente au plus bas montant desdits bons; et que ceux qui seront offerts au plus fort escompte seront achetés jusqu'à concurrence de la somme en caisse.

Les propositions devront porter en suscription: "Propositions pour la vente des Bons de la Première Municipalité."

Nouvelle-Orléans, 31 janvier 1851.
3fjv—2m J. A. DUREL, Tresorier.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS, le 29 janvier 1851—Conseil de la Municipalité No Un—Séance du 20 janvier 1851—Résolu que le Maire est et demeure prié de donner avis public qu'il vendra, trente jours après la passation de cette résolution et conformément à la loi, les propriétés foncières adjugées à certaines personnes qui ont négligé de se conformer aux conditions de la vente. Le voyer est requis de fournir au Maire une liste desdites propriétés.

(Signé) JH. GENOIS, Recorder.
Approuvé le 23 janvier 1851.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme.
H. BIER, Commis.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS, le 29 janvier 1851—En vertu de la résolution qui précède, avis est par le présent donné que l'encanteur de la Municipalité No Un (M. P. E. Tricou), vendra, lundi 3 mars 1851, à midi précis, à la Bourse St Louis, à la folle enchère des premiers acquéreurs, les propriétés foncières adjugées à certaines personnes qui ont négligé de se conformer aux conditions de la vente,—qui leur en avait été faite par la dite Municipalité.

Les plans desdites propriétés seront exposés le jour de la vente.
31jv—30t A D CROSSMAN, Maire.

Avis qui n'est pas sans importance pour les personnes qui désirent acheter des Marchandises Sèches.

LES soussignés ayant acheté le fond d'un magasin de premier genre, offrent à vendre à très bas prix les articles suivants:

Foulards de laine et soie;
Toile satinée pour robes;
Albarines chinées et satinées;
Mousseline de soie satinée et imprimée, article riche;
Gaze Senora Dona Maria pour robe de bal et soirée;
Barège broché, taffetas unis, toutes nuances;
do œil de perdrix tout soie étoffe charmante
Organdi imprimé riche, soieries diverses,

Un assortiment de marchandises pour l'usage des familles, des plus complets que l'on puisse trouver dans une seule maison, qu'ils tiennent à vendre à bas prix.

U. LAROUSSINI & CO, Maison-Rouge, No 1, vis-à-vis le marché aux légumes, encoignure Royale et Hôpital, et encoignure Poydras et Baronne, Carrollton Store Block. 21fev—1m

☞ ORGANDIES ET JACONATS français de 20 à 25 cents la verge, do do anglais de 10 à 12½ c. la verge, et une grande variété de marchandises de modes et d'habillement pour être vendues à des prix au dessous de ceux des autres magasins de cette ville. Les personnes qui auront à faire des achats, pourront se convaincre de ce fait en venant examiner le grand assortiment de marchandises sèches de la

Maison Rouge,

Entre les deux marchés.
14fev JOS. N. ROBERT & CO.

Avis aux planteurs.

A VENDRE à bon marché, une machine à vapeur et moulin de la manufacture de David Gridly, (Fayette Works), dont on ne s'est servi que pour une roulaison.

Cylindre de onze pouces et trois pieds et demi de stroke, deux bouilloires de vingt-six pieds de long et trente-deux pouces de diamètre.

Moulin trois pieds et demi de long et vingt-quatre pouces de diamètre.

Pour les conditions, s'adresser à
HOGAN & TUREAUD,
13 fev—3n encoignure Douane et Levée

MARCHANDISES DE PRINTEMPS — Loiso & SILVESTRE viennent de recevoir de France et d'Angleterre, par les navires Emperor, Astracan Radius & Richard Alsop.

Chapeaux de paille.

6 caisses chapeaux de paille assortis, pr homme
2 do do montagne do
3 do do assortis pour cadets,
3 do do pour enfants,
6 do chapeaux de paille pour femmes, coupe nouvelle.

Mousselines.

3 caisses bishop lawns,
2 do book muslins,
3 do tartalane rayée,
4 do mousselines à carreaux,
3 do broderies, cols et pélerines,
1 do [illegible] Nord,
1 do toile de Canton,
5 malles mouchoirs madras fins,
1 caisse rubans de gaze,
3 do tapis de table, couleurs et grandeurs ass.

Couvertures.

25 balles couvertures à nègres 3 points.

Eaux-de-vies et Vins.

150 demi-quarts et huitièmes eau-de-vie Alex. Seignette, pâle et coloré, 4me preuve, sous les clefs de la Douane. 3fv

COGNAC—5 quarts pipes vieux cognac J. Raou 1820, 10 do do do do 1800,
10 demi pipes cognac 4me preuve,
25 quarts pipe do do Cocq père & Fils,
15 octaves vieux cognac 1798, 1810, à vendre par
A. COUTIN & RANSON,
17 fév 13, rue Bienville

Avis Judiciaires.

Fernandez & Whiting vs Baudeaut, No 9646.
Les mêmes vs le même, No 9647.

EN vertu d'un writ de fi fa à moi adressé par l'honorable A Derbes, 4me juge de paix pour la paroisse d'Orléans, j'exposerai en vente publique le 11 mars 1851, à midi, en mon magasin de dépot, rue Royale, entre les rues St Philippe et Dumaine,

Un comptoir, deux vitrières, un lot eau de cologne, un lot mouchoirs, une boite gants, dix-huit éventails, un lot bretelles, six petits tambours, un lot filet, un lot schawls, dix-sept pièces platille, et plusieurs autres articles saisis dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant. FRANCIS MOUNEY,
28fev—[illegible] Constable.

F. O'Neil vs. John Collins—No 5,393.

EN vertu d'un ordre de saisie-exécution à moi adressé dans l'affaire ci-dessus par l'hon. P. Coudrain, cinquième justice de paix pour la paroisse d'Orléans, j'exposerai en vente publique à la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, vendredi le 28 février 1851, à midi,

Un lot de terre situé au nouveau faubourg Marigny, désigné par le No 13 de l'ilet No 38, borné par les rues Annette, St Antoine St Avide et St Jean Baptiste, sur un plan fait par J. N. Depouilly, le 10 decembre 1840 et déposé au bureau de A. E. Bienvenu, notaire public, et mesurant 31 pieds 10 pouces de face à la rue St Antoine, sur 127 pieds 10 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, lequel lot de terre forme partie du terrain No 375 de l'ilet No 38, sur un plan fait par ch. Pilié, le 10 novembre 1809 et déposé au bureau de M Lafitte, alors notaire public.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant.
MIGUEL HERNANDEZ, Jr.,
27 janv—[illegible] Constable.

L'ETAT DE LA LOUISIANE—Première Cour de District de la Nouvelle-Orleans.

Je, Alfred Rousseau, greffier de la Première Cour de District de la Nouvelle-Orleans, certifie qu'en vertu du jugement rendu par cette cour dans la cause [illegible] de Maria Rodina Nunez contre son mari Rudolph H. Horn, voici la teneur dudit jugement, savoir:

La Cour considérant l'évidence dans cette affaire et la loi,

Il est, en conséquence, ordonné, adjugé et décrété que la demanderesse, Maria Rodina Nunez, épouse de Rodolph H. Horn, soit séparée de biens d'avec son dit mari Rodolph H. Horn, que la communauté d'acquêts et de gains ci-devant existant entre eux soit dissoute, et que la dite demanderesse recouvre du défendeur la somme de deux mille cinquante piastres ($2,050) avec intérêt légal à raison de cinq pour cent par an, comme suit, savoir sur la somme de cinq piastres du vingt et un novembre 1840 jusqu'au paiement, et sur la somme de deux mille deux cent cinquante piastres du 25 février 1847 jusqu'au paiement, et les frais de poursuite avec privilège et préférence conformément à la loi sur le revenu du défendeur [illegible].

Jugement rendu le 31 décembre 1850, signé 2 décembre 1850.

(Signé) JOHN C. LARUE, Juge.

En foi de quoi j'ai signé mon nom et apposé le sceau de la susdite Première Cour de District de la Nouvelle-Orléans, ce 2 décembre 1850, et de l'an soixante quinzième année de l'Indépendance des Etats-Unis.

[L.S.]

31 jan—3m ALF. ROUSSEAU, greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—Troisième Cour de District de la Nouvelle Orléans—Charles C. Latrop contre ses créanciers et les créanciers de la raison sociale de Latrop, Knox & Co et Latrop & Co—No 3455—La cession de biens faite par le failli est acceptée par la Cour pour le bénéfice des créanciers, et il est ordonné que les créanciers soient réunis au bureau de A C. Ainsworth, notaire public, le lundi 17 mars 1851, à 10 heures A. M. pour délibérer sur les affaires dudit failli, et que dans l'intervalle toutes poursuites contre sa personne et ses biens soient suspendues, et que John Finney, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Par ordre du greffier.
Greffe, Nouvelle-Orléans, 11 février 1851. F. GONDON,
12 fev—3 fen10 Dep Greffier.

Succession de Dominique Seghers.

PREMIERE Cour de District de la Nlle-Orléans—Avis est par le present donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à deduire, sous dix jours de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Julien Seghers, administrateur de la succession du défunt ne serait pas approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour, ALF. ROUSSEAU,
25 fev—3en10j Greffier.

Succession de Marie Roca Dupas.

ETAT DE LA LOUISIANE—Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Mme Jean François Bollet s'est adressée à la Première Cour de District de la Nouvelle-Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de Marie Roca Dupas, décédée intestat.—Avis est par le présent donné à toutes les personnes intéressées, d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la publication de cet avis, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la demande du pétitionnaire.

Par ordre de la Cour, ALF. ROUSSEAU,
25fev—3en10j Greffier.

Succession de Garretson Austin.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Sewel T. Taylor et William Aling, exécuteurs testamentaires du défunt ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre leurs mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour. WM K. WANTON,
20fev—3fen10j Dep. Greffier

Succession de Horace Warren.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orleans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Charles W Hornor, administrateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour, R. DE ARMAS,
20fev—3en10j Dep. Greffier

Succession de Andres Kerkhan—No 3510.

ETAT DE LA LOUISIANE—Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Jodocus Francisco Krabbe s'est adressé à la Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orleans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession de Andres Kerkhan, décédé intestat—Avis est par le présent donné à toutes les personnes intéressées, d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la publication de cet avis, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la demande du pétitionnaire. Par ordre de la Cour.

Bureau du Greffier, Nlle Orléans ce 19 février 1851.
20fv—3en10j F GONDON, Dep. Greffier

SAVON ITALIEN MEDICINAL, DE GOURAUD.

LA langue est impuissante à rendre la dixième partie des propriétés merveilleuses de ce savon. L'approbation publique a établi sa supériorité d'une manière irrévocable, au-dessus de toute contestation. Son efficacité est reconnue partout pour la guérison des taches de rousseur, du hâle, de la pâleur, des boutons, dartres et ulcères, même les plus invétérés et les plus tenaces, des vers de l'épiderme et des autres maladies de la peau. Outre ces qualités, c'est aussi le meilleur savon à barbe que l'on puisse employer.

La POUDRE SUBTILE de Gouraud, pour faire tomber les poils, sur n'importe quelle partie du corps, se recommande également.

Le Restaurateur de la chevelure ou VERNIS CIRCASSIEN de Gouraud, est une admirable préparation qui prévient la chute des cheveux, en favorise la croissance et donne aux plus rudes le moëlleux de la soie. Prix de la bouteille, 25 cents.

La Teinture Liquide de Gouraud change sur le champ les cheveux rouges ou gris en cheveux d'un noir lustré ou du plus beau chatain.

Le Rouge Liquide de Gouraud rend aux lèvres et aux joues pâles une admirable teinte vermeille, que le frottement même ne peut leur enlever.

Le Blanc de Lys, de Gouraud est sans égal pour les teints acres, rouges et trop hauts en couleur.

Les préparations du docteur Félix Gouraud ne se trouvent, véritables, que chez son unique agent G. FARGUE,

Magasin de nouveautés, No 26, rue St-Charles, sous le Verandah. 28 janv—3m

AUX
INVENTEURS CONNAISSEURS
de la Véritable
EAU DE COLOGNE

CETTE eau salutaire, si avantageusement connue, se trouve toujours rue St-Pierre, No. 89, au premier, entre Royale et Bourbon.

VOULEZ-VOUS CONSERVER VOS DENTS

et ne jamais en souffrir?

Allez rue St-Pierre, No. 89, au premier, entre Royale et Bourbon, vous y trouverez L'ELIXIR MIRACULEUX de E. Wan-Deursen, habile chimiste. Cet Elixir est infaillible pour enlever le mal aux dents; il a en outre la propriété d'éviter et d'arrêter la carie. Prix: 50 cents le flacon.

La jolie et bonne POUDRE DENTIFRICE du docteur O'Méara, médecin de Napoléon, se trouve aussi à la même adresse. Cette poudre déjà avantageusement connue, donne aux dents de la blancheur et de l'éclat sans en altérer l'émail.

SAUCISSONS—500 liv. saucissons de St-Louis, à vendre par FERBOS FRERES,
6fév 247—249, Royale, enc Dumaine

Ventes à l'encan.

Vente à crédit, d'un atelier de choix, composé de 104 esclaves élevés à la culture du sucre et du coton.

PAR J. A. BEARD, *Encanteur.*

JEUDI, 13 mars 1851, et le jour suivant, à midi, à l'Arcade de Banks, il sera vendu à l'encan, 104 esclaves de choix, travailleurs acclimatés et élevés dans cet Etat, savoir:

1—Bill Cook, 35 ans, ingénieur et nègre de champ ayant une hernie.
2—Andrew, 35 ans, nègre de champ.
3—Old Isaac, 60 ans, nègre de moulin.
4—Billy, 40 ans, charretier et palefrenier.
5—Hardy, 20 ans, nègre de champ.
6—Jee Griffin, 20 ans, tornelier.
7—Lonzo, 20 ans, bouvier et nègre de champ.
8—Ben, 25 ans, nègre de champ.
9—Syrus, 35 ans, nègre de champ.
10—Old Peter, 55 ans, nègre de moulin.
11—Aaron, 35 ans, nègre de champ
12—Levi, 15 ans, nègre de champ.
13—Big Sam, 25 ans, nègre de champ.
14—Hampton Stokes, 50 ans, charpentier de gros ouvrages, ayant une hernie.
15—Hampton Perry, 45 ans, charretier et journalier forgeron.
16—Walter, 40 ans, jardinier et nègre de champ.
17—Isaac, 25 ans, nègre de champ
18—Washington, 25 ans, nègre de champ.
19—Jim Stokes, 30 ans, nègre de champ.
20—Dave, 40 ans, nègre de champ
21—Young Edd, 35 ans, nègre de champ et de moulin à scie.
22—Giles, 45 ans, nègre de champ et scieur de long.
23—Harry, 22 ans, nègre de champ.
24—Daniel 45 ans, mouleur de briques, domestique
25—Sam, 30 ans, do.
26—Will Kery, 45 ans, do et charretier.
27—Wilson, 22 ans, do.
28—Nathan, 25 ans, nègre de champ.
29—Nublon, 23 ans, nègre de champ.
30—Salomon 25 ans, nègre de champ.
31—Yellow Joe, 18 ans, do do
32—Richard, 25 ans, nègre de do du clarificateur
33—Bixaon, 13 do do,
34—Sam, 15 do do,
35—Willis, 13 do do,
36—Peter, 18 do do,

Femmes et jeunes Filles:

37—Sally, 22 ans, négresse de Champ.
38—Quency, 35 do do
39—Silvey, 25 do do
40—Gibby, 40 do do
41—Baldy, 35 do do
42—Adelaide, 20 do do
43—Buddy, 25 do do
44—Sarah, 30 do do
45—James, 25 do do
46—Vennes, 41 do do
47—Bechy, 25 do do
48—Lettey, 40 do do
49—Chany, 35 do do
50—Marie, 25 do do
51—Phene, 40 do do
52—Little Tempa, 12 ans do do
53—Charlot, 20 do do
54—Charney, 40 do do
55—Jenny, 30 do do
56—Nancy, 30 do do
57—Jody, 19 do do
58—Marianne, 45 do do
59—Peggy, 45 do do
60—Elizabeth, 16 do do
61—Azaline, 14 do do
62—Ann, 14 do do
63—Penny, 20 do do
64—Zel by, 35 do do
65—W Daty, 25 do do
66—Old Lucy, 60 ans, gardienne d'enfants,
67—Manimie, 16 ans, négresse de champ,
68—Emire, 13 ans, do do,
69—Lady, 40 ans, gardienne d'enfants,
70—Laney, 17 ans, négresse de champ,

FEMMES AVEC LEURS ENFANS.

71—Charety, 35 ans, négresse de champ, avec 1 enfant avec sa fille,
72—Emira, 33 ans, négresse de champ, avec 1 enfant,
73—Big Jampa, 23 ans, négresse de champ, avec 2 enfants,
74—Emeline, 33 ans, négresse de champ, et 3 enfants, savoir Milly, 8 ans, Cyrus, 6 ans, Emeline, 3 ans,
75—Little Dicey, 30 ans, négresse de champ, avec son fils Basile, agé de dix ans,
76—Abby, 30 ans, négresse de champ, avec deux enfants, Nancy, 6 ans, Dave, 2 ans,
77—Sarah, 35 ans, négresse de champ, avec son fils Aaron, 9 ans.
78—Malvina, 28 ans, négresse de champ, avec 2 enfants, Eve, 7 ans, Amy, 7 ans,
79—Annette, 25 ans, négresse de champ, avec 3 enfants, Lucinda 10 ans, Gille 3 ans, Sam, 5 ans,
80—Frances, 20 ans, négresse de champ, et deux enfants, Isaac 5 ans, Nessy, 2 ans,
81—Big Dicy, 30 ans, négresse de champ, et 2 enfants, Betty—ans, Cherry 11 ans,
82—Pleasant, 30 ans, négresse de champ, et son fils de 8 ans,
83—Patsy, 18 ans, négresse de champ, et un enfant.

CONDITIONS DE LA VENTE.

Un an de crédit, en billets portant hypothèque si on le désire, et intérêt du jour de la vente à l'échéance, à raison de 8 pour cent par an. Les billets ou mandats devront être approuvés au moment de l'adjudication, et dans le cas où ils ne conviendraient pas, les nègres seraient revendus.

Nul esclave ne sera délivré avant que les conditions de la vente n'aient été remplies. Les actes de ventes devront être passés dans les cinq jours suivant l'adjudication, par devant J. O. Stark, notaire public, aux frais des acquéreurs. Les esclaves seront visibles cinq jours avant la vente. 20 fv

Succession de Phineas Solomon.

PAR LEWIS FLORANCE, encanteur.
Bureau No 81 rue Gravier.

EN vertu d'un ordre de l'honorable J. N. Lea, juge de la Seconde Cour de District de la Nouvelle Orleans, en date du 19 novembre 1850, il sera vendu à l'encan à l'Arcade de Banks, le samedi, quinze de mars 1851, à midi, les propriétés décrites ci après, appartenant à la dite succession, savoir:

Premièrement—Ses droits et intérêts à la moitié indivise d'un certain morceau de terre situé dans la paroisse de Calcasieu, sur le bord Est de la rivière Calcasieu, près des bords de la mer, mesurant plus ou moins cent soixante acres, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, ensemble avec vingt mulets, vingt têtes de chevaux, ustensiles d'habitation, deux charrettes, une forge, trente têtes de cochons, un veau anglais, des meubles de maison, une paire de bœufs de titre, une cloche, des outils de tonnelier, deux étalons. La moitié indivise de toutes ces propriétés sera vendue en bloc.

Immédiatement après, les ESCLAVES ci-après décrits, appartenant à la dite succession de Phineas Solomon, savoir:

1—Une négresse nommée Sarah, d'environ				26 ans
2—Une négresse	do	Ketty,	do	28 ans
3—Une négresse	do	Betsy Streck,	do	47 ans
4—Un nègre	do	Washington,	do	26 ans
5—Un nègre	do	Alfred,	do	25 ans
6—Un griff	do	Ned,	do	27 ans
7—Un nègre	do	Daniels,	do	25 ans

Conditions—comptant. Les actes de vente par devant John Claiborne, notaire, aux frais des acquéreurs. 8 fev—8,15,28,15

Succession de William A Hartnett.

PAR LEWIS FLORANCE, Encanteur.
Bureau, 81, rue Gravier.

EN vertu d'un ordre de l'hon J N Lea, juge de la Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orleans, en date de la Nouvelle-Orleans, 3 février 1851, il sera vendu à l'encan, à l'Arcade de Banks, le jeudi 13 mars 1851, la propriété ci après décrite, savoir:

La moitié indivise d'un certain lot de terre situé dans le faubourg Delord, au dessus de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Apollo, Calliope, Bacchus et Triton, et désigné par le No Un sur un plan dressé par E H Spingoett, le 5 avril 1839 et déposé comme plan No 11 en l'étude de Wm Christy, notaire public.

Ledit lot mesure vingt-quatre pieds huit pouces et six lignes de face à la rue Appollo, sur cent quatre-vingt onze pieds dix pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant.

L'acte de vente pardevant Wm Monaghan, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
8fv—8,15,28,13

Succession de Francis Thomas.

PAR CARMAN & RICARDO.

SAMEDI, 1er mars 1851, à dix heures A M, il sera vendu au No 60, rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'hon. Cinquième Cour de District de la Nouvelle Orléans, pour le compte de la succession de feu Francis Thomas, Un mobilier complet et ustensiles de cuisine.

Conditions—comptant. 19 fév—19,24,28

Succession de Phi. E. Dugué Livaudais.

PAR S. GUINAULT, *Encanteur.*

IL sera vendu, mercredi 5 de mars 1851, à quatre heures P. M. rue Terpsichore, entre les rues Apollo et Nayades—En vertu d'un ordre de l'hon. Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 17 février 1851:

Les objets mobiliers suivants, appartenant à la sus-dite succession, savoir:

1 bureau, 1 sideboard, 1 table ronde dessus en marbre, 2 tables en acajou, 12 chaises en acajou en crin, 1 pendule, 2 vases, 2 lits garnis, 3 armoires, 2 lavabos, 1 canapé, 1 miroir, 2 chandeliers, 18 chaises en rotin, 1 piano, 2 tables à manger, 1 garde-manger, 1 lot batterie de cuisine, 5 chaises, 1 fusil de chasse, 11 cuillères en argent, 12 fourchettes en argent, 12 cuillères à thé, 1 sucrier monté en argent, 2 grandes cuillères à soupe en argent, 2 cuillères à ragout, 1 lot linge de table et moustiquaires.

Conditions—Comptant. 28 fev

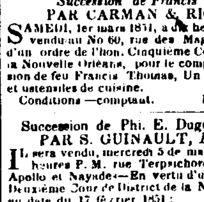

L. PROVOST,

Rue St. Pierre, No 121.

RECU par le dernier arrivage du Havre, 10,000 Sangsues hongroises, premier choix, à vendre au grand dépôt central de la rue St Pierre, No 121, entre Bourbon et Dauphine.

10.000 Sangsues hongroises et suédoises, arrivées du Havre par le Magnolia, et à vendre au même dépôt. 1mout—1m

PICADURA—5 barils, de 1re qualité à vendre par D. BORMIO Jn

VENTES A L'ENCAN.

Bonne blanchisseuse et repasseuse.

PAR S. GUINAULT, Encanteur.

IL sera vendu samedi 1er mars 1851, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis, la négresse ADELE, agée d'environ 27 ans, excellente blanchisseuse, repasseuse et un peu cuisinière, elle est garantie sous tous les rapports, vendue par besoin d'argent.

Conditions—comptant. 27 fev

Propriété rue Bienville.

Résidences de familles dans le faubourg Tremé, vente sans réserve pour opérer un partage.

PAR BONNEVAL & BENIT.
Bureau rue Toulouse, No 54.

IL sera vendu à l'encan le jeudi 6 mars prochain, à midi, à la Bourse St-Louis, sans réserve aucune—

Un certain lot de terre situé rue Bienville, entre Dauphine et Bourgogne, mesurant environ 30 pieds de face à la rue Bienville sur une profondeur de 84 pieds, ensemble toutes les améliorations qui s'y trouvent.

Un certain lot de terre situé au faubourg Tremé, formant l'encoignure des rues Ursulines et Villeré, ayant 30 pieds de face à la rue Ursulines sur 70 pieds de profondeur et face à la rue Villeré, 74 pieds 1 pouce et 5 lignes sur la ligne opposée et 55 pieds, 7 pouces 6 lignes sur la ligne du fond, ensemble toutes les bâtisses et autres améliorations qui s'y trouvent.

Un autre lot de terre situé dans le même faubourg, mesurant mesure anglaise, 30 pieds de face à la rue des Marais, entre les rues des Ursulines et le Chemin du Bayou, sur une profondeur de 89 pieds environ sur une ligne et 99 9 pouces environ sur l'autre ligne, ensemble toutes les bâtisses et autres améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Un quart comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets portant hypothèque sur les propriétés.

Les actes de vente pardevant Joseph Lisbony, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Les acheteurs sont priés d'examiner les propriétés. 27 fev

Vente positive de propriétés de valeur situées rue St-Charles, Hevia, Carondelet, Tchoupitoulas, Poydras et Cito, à un long crédit pour régler une succession.

PAR J. A. BEARD.

SAMEDI 8 mars, à midi, il sera vendu à un long crédit, à l'Arcade Banks, les propriétés suivantes, pour régler une succession.

Lot No 6, rue St Charles, entre les rues Julia et Girod, avec une bâtisse double à deux étages, dans le fond, divisée en deux corps de logis et convenable pour une résidence.

Lot No 9, rue Hevia, entre les rues Carondelet et Baronne, avec une bâtisse en bois, à deux étages, endommagée par le feu, et les lots 7 et 8 joignant la propriété ci-dessus, avec une maison en bois à un étage endommagée par le feu.

Les lots Nos 1 et 2, rue Carondelet, entre les rues Hevia et Girod, avec un bloc de trois maisons en bois et cuisines endommagées par le feu.

Lots Nos 2 et 3, rue Poydras, après l'encoignure et près du marché Poydras

Lots Nos 4 et 5, rue Tchoupitoulas, entre Gaiennie et Suzette et près de la rue Ste Marie.

Lot No 4 rue Bacchus, entre les rues Calliope et Clio, et les lots 4 et 6, rue Cito, entre Apollon et Nayades, adjacent à l'église episcopale allemande.

Un lot de terre à Huntsville et deux lots formant l'encoignure du shell-road et de l'avenue du Canal.

Conditions—Un cinquième comptant, un cinquième à six mois, et la balance à un, deux et trois ans, en billets sans endossement, portant six pour cent d'intérêt et hypothèque jusqu'à final paiement.

Les actes de vente pardevant H. B. Cenas, notaire public, à la frais les acquéreurs. 25 fev—11

Vente par catalogue de verrerie de Boston et de la Compagnie Sandwich.

PAR SYKES, HYDE & CO.

MERCREDI 5 mars, à dix heures et demie, il sera vendu, à leur magasin d'encan, No 31, rue des Magasins, un assortiment complet de verrerie pour le commerce.

70 colis lampes et lanternes manufacturées par les Compagnies de Boston et Sandwich.

Conditions—$100 comptant, $100 à $300, 90 jours; au-dessus de $300 six mois, en billets de ville à satisfaction.

Les catalogues et les échantillons seront prêts plusieurs jours avant la vente. Le commerce est invité à examiner ces marchandises.

Vente positive. 24 fev

Succession de Luiz Bierra.

PAR BONNEVAL & BENIT.
Bureau No 54, rue Toulouse.

EN vertu d'un ordre de l'honorable John C. Larue, juge de la Première Cour de District de la Nouvelle-Orleans, en date du 20 février 1851, il sera vendu pour le compte de la dite succession, il sera vendu à l'encan, le mardi 18 mars 1851, à midi, à la Bourse St-Louis, les esclaves ci-après décrits, savoir

DAVY alias DAVIS, nègre âgé d'environ 34 ans;
MATHILDE, négresse âgée d'environ 37 ans;
LUCIANA, négresse (bonne) âgée de 17 ans;
PIGGY, griffonne âgée d'environ 16 ans;
EULALIE, griffonne âgée d'environ 12 ans.

Conditions—Moitié comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale sur les esclaves et intérêt à raison de 8 pour cent par an si les billets n'étaient pas payés à maturité jusqu'à paiement final, avec la clause de non-aliénation.

Les actes de vente pardevant John Lisbony, notaire public, aux frais des acquéreurs.

15fev—28,17,18.

Famille d'esclaves de valeur.

PAR BONNEVAL & BENIT.
Bureau rue Toulouse No 54.

EN vertu d'un ordre de l'honorable A M Buchanan, juge de la Cinquième Cour de District de la Nouvelle Orleans, en date du 10 février 1851, dans l'affaire du mineur Charles Théophile Chalon, il sera vendu à l'encan le mardi, 18 mars 1851, à midi, à la Bourse St-Louis, les esclaves ci-après décrits:

JANE, négresse âgée d'environ 29 ans, blanchisseuse, et ses cinq enfans.
HENRY, âgé d'environ 11 ans.
BILL, âgé d'environ 10 ans.
FLEMING, âgé d'environ 8 ans.
MARIE, âgée d'environ 7 ans.
JOSEPH, de 15 mois.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale sur les esclaves et intérêt à raison de huit pour cent par an du jour de leur échéance et ce comme clause pénale.

L'acte de vente pardevant Ant. Doriocourt, notaire public, aux frais de l'acquéreur 13 fev

Succession de Peter Peterson.

PAR S. GUINAULT, Encanteur.

IL sera vendu, le samedi 1er mars 1851, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis—En vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 22 janvier 1851, les propriétés suivantes appartenant à la susdite succession, savoir:

Trois lots de terre situés à Lafayette, paroisse de Jefferson, dans l'ilet renfermé par les rues Jackson, Plaquemines, Joséphine et Prytannée, lesquels lots sont désignés par les Nos 1, 2 et 3 du dit ilet, le plan desquels lots sera exposé à la Bourse le jour de la vente.

Le lot No 1 mesure 37 pieds 3 pouces de face à la rue Plaquemines, sur 63 pieds 11 pouces 6 lignes de profondeur.

Le lot No 2 mesure 30 pieds 5 pouces 6 lignes de face à la rue Joséphine, sur 90 pieds 7 pouces 5 1/2 lignes de profondeur, et face à la rue Plaquemines, ensemble les bâtisses et améliorations qui y sont construites.

Le lot No 3 mesure 33 pieds 6 pouces de face à la rue Joséphine, sur 90 pieds 7 pouces 5 1/2 lignes de profondeur, ensemble les bâtisses et améliorations, qui y sont construites.

Conditions—Moitié comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement, lesquels billets porteront 8 pour cent d'intérêt en cas de non paiement à échéance. L'acquéreur sera assurer les bâtisses érigées sur les dits lots de terre et l'assurance en sera transférée au vendeur jusqu'au paiement définitif des dits billets.

Les actes de vente par devant O. Drouet, notaire public. 29 janv—14 fév—1er mars

Dépot d'Eau de Cologne en qualité supérieur à tout ce qui a été présenté sur la place.

P. LEVERRIER, 76, rue de Chartres, entre Bienville et Conti, offre à vendre au dessous des prix de Paris de l'eau de Cologne, qualité supérieure en litres, demi litres, quart et huitième de litre, ainsi qu'en rouleaux et en boites.

Bonne qualité à 28 *degrés* à $1 50 le gallon;
Surfine qualité 30 " 2 50 le gallon;

Avec ces qualités d'eau de Cologne, les marchands de la campagne et de la ville peuvent contenter leurs acheteurs et faire encore un très beau bénéfice. 4 fev

EAU DE VIE fine de Cognac—
3 demi pipes eau de vie Cognac,
13 quarts do } Bisquit Tricoche & Co, 1842,
18 quarts do } supérieur fine Champagne,
25 huit. do } Celebrated brandy wine, 1815,
demi pipes Union Brand,
5 quarts do Chasonet jeune, Rochelle, sous les clefs de la Douane, en magasin et à vendre par
A. CARRIERE,
17fv 25, Vieille Levée

CHAMPAGNE de Bivel Peuvel (Avize):
43 paniers champagne Grand Sillery mousseux,
50 do do Anchor Brand, 1re qualité,
26 do do do 24/2 bout. do
En magasin et à vendre par
17fv A. CARRIERE, 25, Vieille Levée

Gaz Portatif pour Lampes "VINCENT."

LES soussignés font savoir au public qu'ils se sont décidés à composer ce Gaz, à cause de sa grande demande, et qu'ils en auront toujours en leur établissement à vendre—à 75 cents le gallon
S. MASPEREAU & Co,
30juin No 22, rue Condé.

Chaudières à sucre du Tennessee.

Fonderie de Steeker.

UN assortiment complet ainsi que cinq bouches et barres à grilles de cette célèbre fonderie, toujours en main, et à vendre par
J U LAVILLEBEUVRE,
17fv Seul agent, 139, Carondelet.

INDIGO—6 surons indigo de Guatemala, à vendre par [redacted] P. CUBACHE,

VENTES DE CE JOUR.

Vente positive de 14 lots de terre propres à bâtir, situés dans le faubourg Tremé.

PAR BONNEVAL & BENIT.
Bureau No 54, rue Toulouse.

IL sera vendu à l'encan le vendredi, 28 courant, à midi, à la Bourse St-Louis, pour clore une société:

1o—Dix lots de terre contigus, dans l'ilet borné par les rues Broad, Dorgenois, Orleans et Ste Anne, désignés par les Nos de 1 à 10 inclusivement.

2o—Deux lots de terre dans l'ilet borné par les rues Première, Seconde, St Philippe et Chemin du Bayou, désignés par les Nos 21 et 22

3o—Un lot de terre faubourg Pontchartrain, faisant face à la grande route, deux ilets près de la rue de l'Esplanade.

Conditions—Un cinquième comptant et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit.

4o—Un lot de terre désigné par le numéro 8 borné par les rues Première, St Jean, St-Philippe et le Bayou St Jean, et faisant face à deux rues.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement d'un billet de $10 66 2/3 du le 19 septembre 1851, et la balance un quart comptant et le reste à 6, 12, 18 et 24 mois.

5o—Cinq ilets de terre situés à Mandeville, designés par les Nos 145, 146, 147, 148 et 149.

Conditions—Un cinquième comptant et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois.

Les plans sont maintenant exposés à la Bourse St-Louis.

Les actes de vente pardevant A. Mazureau, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Cette vente sera faite sans réserve aucune.
24 fev—4

PAR MORPHY & NEVIUS.

VENDREDI 28 courant, à midi, il sera vendu à l'Arcade de Banks:

Le brick bien voilier EXCELLENT, du port de 161 tonneaux, portant une partie double en cuivre et ayant un voilure et agrès neufs, il est entièrement équippé, et ne tire que 7 1/2 pieds lorsqu'il est chargé.

Conditions—Un tiers comptant et le reste à six mois de crédit, en billet endossé. On peut voir ce brick en face du poteau de la Seconde Municipalité. 25fev—4

Meubles—Meubles.

PAR SYKES, HYDE & CO.

VENDREDI, 28 courant, à midi, il sera vendu au No 7, rue Burgundy, vis-à-vis la Synagogue—

Le mobilier de la dite bâtisse, consistant en un élégant mobilier de salon en palissandre, tapis d'Ingrain, table à manger à allonges en noyer noir, sideboard, armoires, lavabos, lits, linge de table et chambre, vaisselle, comprenant un magnifique service en porcelaine bleu et or, glaces, [illegible] ustensiles de cuisine.

Aussi:

Un très beau grand piano neuf et un bel instrument avec système en [illegible] patente de Grovesteen.

Conditions—Comptant. 27 fv

VENTES A L'ENCAN.

Bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.

PAR S. GUINAULT, Encanteur.

IL sera vendu samedi 1er mars 1851 à midi, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis,

La négresse VALLICIA, d'environ 24 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, et donne d'espérance, parlant le français, l'anglais et l'espagnol, garantie sous tous les rapports et vendue par besoin d'argent.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque. 26 fev

Propriétés de valeur situées dans la Première Municipalité.

Vente sans réserve.

PAR P. E. TRICOU.

IL sera vendu samedi 1er mars 1851, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St Louis,

1o—Une propriété, située rue de la Douane, entre les rues Royale et Bourbon, consistant en un lot de terre mesurant 26 pieds 5 pouces et demi de face à la rue de la Douane, sur une profondeur de 75 pieds 6 pouces environ, mesure anglaise, ensemble la maison en briques et à trois étages portant le No 94, et autres dépendances; le dit lot de terre désigné par le No 1, sur un plan dressé par L. Bouny, arpenteur, en date du 9 mai 1842.

La dite propriété est sujette à un bail à raison de $1000 par an, lequel bail doit expirer le 1er novembre 1851.

2o—Trois lots de terre dans l'ilet compris entre les rues Bourbon, Toulouse, St-Louis et Dauphine, désignés par les Nos 1, 2 et 3 conformément à un plan dressé le 29 janvier 1851, par L. H. Pilié, voyer, et mesurant, savoir:

Le lot No 1, formant l'encoignure des rues Bourbon et Toulouse, 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la dite rue Bourbon, sur une profondeur de 95 pieds 10 pouces 6 lignes, et face à la rue Toulouse, entre lignes parallèles, ensemble la maison basse construite en poteaux et couverte en tuiles, et autres améliorations.

Le lot No 2, attenant au précédent, 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Bourbon, sur une profondeur de 95 pieds 10 pouces 5 lignes, entre lignes parallèles, ensemble les bâtisses et améliorations qui y trouvent.

Et le lot No 3, 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Toulouse, sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces 3 lignes entre lignes parallèles, ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Termes et conditions—Un quart comptant, et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur, assurés par hypothèque, et en cas de non paiement portant intérêt à raison de huit pour cent l'an ce jusqu'à l'échéance jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente pardevant Théodore Guyol, notaire, aux frais des acquéreurs. 11 fev

Vente definitive et sans reserve, de belles proprietes à un tres long credit et sans interet.

PAR S. GUINAULT, Encanteur.

IL sera vendu samedi, 1er mars 1851, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St Louis,

Un lot de terre situé rue de Craps, entre les rues Champs-Elysées et la rue des Français, ayant (au pied français) 30 pieds de face à la rue de Craps, sur 120 pieds de profondeur; ensemble une jolie maison briquetée entre poteaux et couverte en ardoises, portant le No 83, ayant quatre belles pièces au rez de chaussée, galerie vitrée et deux cabinets, deux jolies chambres à feu dans les mansardes et quatre cabinets, cuisine haute couverte en ardoises, de quatre pièces et galerie, deux citernes, cour carrelée, etc. Le tout en parfait état.

Un autre lot de terre situé rue des Français, entre les rues Craps et Amour, mesurant 53 pieds 3 pouces 3 lignes de face à la rue des Français, sur 154 pieds 6 pouces 2 lignes de profondeur; ensemble une maison bâtie dans la cour, ayant deux grandes chambres, deux galeries et deux cabinets, une cuisine de quatre chambres, puits, latrines, etc.

Un lot de terre formant encoignure aux rues Roman et du Chemin du Bayou, ayant 29 pieds 7 pouces de face au chemin du Bayou, sur 105 pieds 4 pouces de face à la rue Roman, 113 pieds 11 pouces sur la ligne opposée, 249 pieds 9 pouces 6 lignes sur la ligne du fond.

Un lot de terre attenant au précédent, ayant 29 pieds 7 pouces de face au chemin du Bayou, 113 pieds 11 pouces sur la ligne qui le sépare du lot premièrement décrit, 125 pieds 6 pouces sur la ligne opposée et 40 pieds 9 pouces 6 lignes sur la ligne du fond; ensemble les terrains et améliorations qui y sont construites, consistant en deux bâtisses en bois.

Trois lots de terre au faubourg Washington, faisant face à la rue Mathilde, entre Moraies et Urquhart.

Neuf lots de terre situés au faubourg Treme, quartier Kernion, 4 lots faisant face à la Grande rue et 5 lots attenant à la profondeur des quatre lots premièrement décrits, lesquels cinq derniers lots font face à la rue Rousseau.

Voir les plans à la Bourse.

Conditions—Un quart comptant, la balance à un, deux et trois ans de crédit, en billets endossés à sa satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Actes pardevant A. Dreyfous, notaire public.
22 fev—6

ANNONCE D'ENCAN.

LE soussigné ayant formé une société pour la transaction en général des affaires par ENCAN et par COMMISSION, sous la raison de J. L. TAYLOR & CO., sont actuellement prêts à recevoir des consignations dans leur magasin rue de Chartres, No. 31, encoignure de la rue Douane.

Ils font des avances libérales, en argent, sur toutes marchandises qui leur sont consignées.

Les ventes hors magasin se feront avec promptitude.

E. C. ESTES, No. 104, William Street, à New-York, et FRANKLIN GREEN Jr., Milk Street, à Boston, sont leurs agents dûment autorisés.

J. L. TAYLOR,
27nov—3m. GARDNER SMITH.

Californie—Californie.

LES soussignés ayant un immense stock de bois de construction de toutes dimensions et qualités, telles que poteaux, planches larges et étroites; bois de plancher emmouvelé et autres, préviennent les personnes qui expédient pour la Californie, qu'il sont prêts à recevoir des ordres et à les remplir avec promptitude et à des prix les plus avantageux. DE POUILLY & GAGNET
Vieux Bassin ou au moulin Promenade
6av Carondelet

CIGARES HAVANE—Venant d'arriver par le steamer Falcon, de la Havane—91,100 cigares des meilleures qualités de la Havane, dimensions et marques assorties, à vendre par
J M CABALLERO,
24fev 36 Vieille Levée, entre Douane et Bienville

DIVERS—50 caisses cerises à l'eau de vie.
40 caisses cardines 1/2 et 1/4 boites.
150 do cornichons assortis.
100 do morue.
100 paniers huile Plagniol.
100 douzaines baquets peints, à vendre par
24fev E JOHNS, No 5 Front Levée

MALAGA—10 barils vin de Malaga sec.
10 barils vin de Malaga doux, en magasin et à vendre par FDO DE FUENTES & Co,
18fv 22, Vieille Levée

MADERE—6 demi pipes Madère très vieux, qualité supérieure, en magasin et à vendre par
FDO DE FUENTES & Co,
18fv 22, Vieille Levée

VENTES DE CE JOUR

Propriétés améliorées dans la 3me Municipalité Sans Réserve.

PAR J. A. BEARD, Encanteur.

VENDREDI, 28 courant, à la Bourse St Louis, il sera vendu, sans réserve, à midi,

Un lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans l'ilet borné par les rues Casacalvo, Clara, Louisa et Clouet, ledit lot mesure 31 pieds 2 pouces face à la rue Casacalvo, par 129 pieds 10 pouces 1 ligne de profondeur. Les améliorations comprennent une maison double en bois avec deux cabinets, cuisines et cabinets, 2 citernes. La bâtisse est neuve et couverte en ardoises, il y a un passage de chaque côté de la maison, les banquettes sont faites et la rue est pavée.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant A A Baudoin, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Vente positive. 27fv

Vente remise.

Eau de vie de la Rochelle.

PAR BERNARD TURPIN, *Encanteur.*

VENDREDI, 28 du courant, à 4 heures et demie, il sera vendu à l'encan, sur la Levée, vis-à-vis la rue St Philippe

40 demi pipes eau de vie LaRochelle
60 quarts do do do.
De la marque bien connue "Croizet Propriétaire"
En débarquement du navire Abbott Lord, venant de Bordeaux.
Conditions à la vente. 27fv

Linge fait, Chapeaux, Casquettes et Souliers

PAR J. B. BLACHE & CO.

VENDREDI 28 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à leur magasin d'encan, rue de Chartres No 77,

Un assortiment de linge fait consistant en Pantalons cotonnades écrus, gambroon et mérinos noir, habits, redingotes et paletots alpaca et mérinos noir, gilets de satin et de soie, et blancs, chemises de dessous et blanches, foulards, cravates soie, bretelles, parapluies &c. &c.

Aussi—30 caisses souliers et brodequins assortis, un assortiment de chapeaux et casquettes. 27fv

VENTES A L'ENCAN.

Vente par ordre des Gardiens du Port.

PAR MORPHY & NEVIUS.

SAMEDI 1er mars 1851, il sera vendu à 11 heures, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, au No 57, rue des Magasins:

16 sacs café de la Havane légèrement avarié, à bord de la goëlette Cornelia, pendant son voyage de la Havane à ce port. 2 fev

Parfaite blanchisseuse, repasseuse et cuisinière—Vendue pour cause de départ.

PAR S. GUINAULT.

IL sera vendu samedi, 1er mars, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis

La négresse AIMEE, d'environ 23 ans, excellente blanchisseuse, repasseuse et cuisinière, pleinement garantie et recommandée sous tous les rapports.—Cette domestique n'est vendue que parce que son maître part pour Londres.

Conditions.—Moitié comptant et la balance à 6 mois de crédit en billet endossés à satisfaction. 27fev

Vente d'une propriété de valeur située dans la Seconde Municipalité.

PAR S. GUINAULT.

IL sera vendu samedi, 1er mars 1851, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St Louis,

Un lot de terre situé dans la Seconde Municipalité, compris dans l'ilet borné par les rues Felicité, Lafayette, Avenue Foucher et le Canal Gormley, et mesurant 30 pieds de face à la rue Félicité, sur 170 pieds de profondeur et mesurant aussi 30 pieds de face au Canal Gormley, avec la maison composée de trois appartements, du cabinet, galerie, une cuisine, citerne, etc. Voir le plan à la Bourse. Conditions—Un quart comptant, la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

27 fev—3

Sans reserve.

Magnifiques lots de terre sur la rue du Canal, 1re Municipalité.

PAR J A BEARD, Encanteur.

SAMEDI 8 mars, à midi, il sera vendu à l'Arcade de Banks, les propriétés suivantes:

5 lots de terre dans la 1re municipalité, dans l'ilet borné par les rues Canal, Douane, Marais et Villeré, suivant un plan dressé par Hedin, voyer. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Canal et Villeré, mesurant 25 pieds 7 pouces face à la rue Canal, par 100 pieds de profondeur sur la rue Villeré, formant l'encoignure des dites rues. Les lots Nos 2, 3, 4 et 5, mesurant chacun 25 pieds, 6 pouces, 7 lignes face à la rue du Canal, par 100 pieds de profondeur jusqu'à une allée commune de 10 pieds de largeur et portant sur la rue Villeré.

Conditions de la vente:—La moitié comptant, balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets portant hypothèque sur les propriétés. Si les billets ne sont pas payés à échéance, ils porteront intérêt à raison de 8 pour cent par an.

Actes de vente par devant John Claiborne, notaire public, aux frais des acquéreurs.

☞ Les lots ci-dessus sont parfaitement situés pour des résidences particulières et seront vendus pour clore une succession, sans réserve. 27 fev

Baux de Maisons et Magasins, avantageusement situés dans la 1re Municipalité.

PAR BERNARD TURPIN, Encanteur.

SAMEDI prochain 1er mars 1851, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Rotonde de la Bourse St Louis, rue St Louis, entre Royale et Chartres.

1o—Les Baux des trois maisons neuves situées rue Condé, à partir de l'encoignure Madison jusqu'aux bâtisses de Mme de Pontalba.

2o—Les Baux des deux magasins faisant face à la fois à la rue Gallatin et à la rue de la Levée, Nos 109 et 110, entre Ursulines et Hopital.

Conditions—Les Baux partiront du 1er mars et seront faits jusqu'au 30 septembre 1853, ou 30 septembre 1855, au choix des preneurs, pour les 7 premiers mois il sera fait une réduction de vingt pour cent, à cause des mois d'été.

N B Les Baux pour lesquels on sera tenu de fournir caution, seront reglés en billets payables mensuellement. 25fv

Vente de Syndics.

PAR BERNARD TURPIN, ENCANTEUR.
4me Cour de District.—No 4205.
J B Olivier vs ses Créanciers.

LUNDI 3 mars 1851, à 10 heures, il sera vendu à l'encan, à l'encoignure des rues Orleans et Dauphine, les marchandises suivantes, abandonnées par le failli à ses créanciers.

SAVOIR: Eau de vie, vins, huiles liqueurs, du mejeannes vides, sucre, café &c. &c., d'après les catalogues qui seront délivrés au moment de la vente.

AUSSI—Deux chevaux, deux charrettes à vin, avec harnais,—ainsi que le bail de la maison.

Le même jour à 4 heures 1/2, au magasin No 141, rue Royale, entre St Louis et Toulouse,

67 barriques vin de Bordeaux.
Conditions—Comptant. 19fv

Agence à la Nouvelle-Orleans de la Compagnie d'Assurance de Nashville. Maritime, Incendie, Assurances sur la vie et depot.

CAPITAL	$300,000	tout payé
SURPLUS	220,000	fonds de réserve
TOTAL	$520,000	valeur réelle

Directeurs des lieux:

H R W Hill,	Isaac W Moor,
S O Nelson,	R S Frerz,
A W Walker,	Logan Hunton

Les assurances Maritimes, d'Incendies et sur la Vie sont faites aux taux les plus bas, et les pertes sont promptement réglées et payées au bureau de l'Agence, 33, rue Camp.

W B PARTEE, Agent
3jan—6m LOUIS LESASSIER, Assistant agent

Education Classique et Generale,

PAROISSE ST. CHARLES.

John Cluff, principal, (autrefois professeur de langues classiques et de littérature anglaise au Collège Jefferson.)

LE but de cette institution est de porter l'éducation à un niveau plus élevé et de faire cesser la nécessité où se trouvaient les parents d'envoyer leurs enfants chercher une instruction solide hors de la Louisiane.

Située à 12 milles au-dessus de Carrollton, sur les bords du Mississipi, et accessible de tous les points de l'Etat, l'Institution se recommande par sa position même et la pureté de l'air. Rien n'a été négligé pour assurer aux élèves, avec une éducation soignée, une excellente santé et tous les agrements de la vie matérielle.

Le cours d'études comprend toutes les branches d'une éducation complète et dirigée dans un but utile. Ce sont les langues latine, grecque, française, espagnole, et les mathématiques, en outre de tout ce qui constitue une bonne éducation anglaise.

Prix, $300 par an.

S'adresser à MM. Félix Grima, S. C. Bell, Bouligny et Ganucheau, F. J. Durant, à la Nlle-Orléans; MM. Ed. Fortier, paroisse Jefferson, J. F. Pierce, Dr. Logan, A. Labranche, St-Charles, A. B. Roman, Valcour Aime, St Jacques, et Chs. Gayarré, secrétaire d'Etat, à Bâton-Rouge.

N. B. MM. Bouligny et Ganucheau, No 2?, Vieille Levée, Nlle-Orléans, se chargent de toutes communications pour M. J. Cluff 6nov—1?

INDIA RUBBER PATENT
B. ANTOGNINI.

No. 10, RUE CONTI, ENTRE CHARTRES ET LEVÉE
POUR 22 PIASTRES.

BANDES de billard en gomme élastique, garanties pour 5 années et plus, pour la durée et la justesse de la bille, très supérieures au caoutchouc employé jusqu'à ce jour.

Dans le même établissement on trouvera continuellement un assortiment de billards neufs et d'occasion, des fournaux portatifs pour cuisine, jeux de loto complets. Le tout aux plus justes prix.

BOUCHONS de toute espèce pour bouteilles, fioles, dames-jeannes, boucauts, jarres, liège fin en balles, en débarquement de l'Idea, de Marseille et à vendre par M. BONNABEL,
Droguiste, rue Tchoupitoulas encoignure Natchez

Deux voyages par semaine.

[illegible] **Sud-Ouest, Fort** [illegible] intermédiaires, le vapeur [illegible] Capitaine A. LAROSE, partira tous les [illegible] matin et sera de retour [illegible] lundi soir.

Pour le Canal Rappelet—Le bateau partira tous les mercredis, à 10 heures [illegible] sera de retour en ville le jeudi soir.

Le bateau [illegible] a été acheté avec effet [illegible] cette navigation pendant [illegible] à bord au [illegible]

MINISTER & ANDERSON [illegible] BRAND, ADAMS [illegible]

4nov

PENDANT [illegible]
DEUX VOYAGES PAR SEMAINE

Le vapeur [illegible] J. Martin [illegible] tous A. M. [illegible] [illegible]

☞ Tout [illegible]
4nov—a

POUR LE HAVRE. Le VIOLA capitaine [illegible] chargement engagé [illegible]
2?fev [illegible]

Pour Anvers RELIANCE [illegible]
25fev [illegible]

POUR TABASCO [illegible] mexicaine ANITA [illegible] la plus grande partie [illegible] partira sous peu. Pour [illegible] s'adresser à LEOPOLD JEANNIN [illegible]
2? fev [illegible]

Pour New-York—la [illegible] quebot fine voilier MARYLAND [illegible] chargement engagée et à bord, partira [illegible] Pour la [illegible] J W STANTON & [illegible]
25 fev

Pour New-York [illegible] paquebot de [illegible] [illegible] rue St-Joseph, 6, 2me [illegible]
J W STANTON & Co
25 fev [illegible]

Pour le Havre—[illegible] STATESMAN [illegible] ayant la plus grande partie [illegible] engagée, partira sous peu [illegible]
21 fev W. HOFFENSANDI [illegible]

Pour le Havre—[illegible] BRILLIANT [illegible] la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu [illegible]
21 fev [illegible]

POUR [illegible] ADAMS GRAY [illegible] ayant la plus grande partie de son [illegible] passage, s'adresser au capitaine [illegible]
JOSEPH MITCHELL
20fev [illegible]

Pour Liverpool—Le [illegible] de 1re classe MERIDIAN [illegible] Manson, ayant la plus grande partie [illegible] chargement engagé et à bord, partira [illegible] Pour le [illegible] H. BANTEE
[illegible]

Pour passage, avant de beaux emménagements à la chambre et à l'entrepont, s'adresser à [illegible] à bord, poteau 3 3me [illegible] 22 fev

PIANOS ET HARMONIUMS.

A. PERIER.

310, rue Royale, entre [illegible] St-P[illegible]

[illegible] ERARD et DEBAIN [illegible]

Pianos grand format [illegible] système [illegible]

PIANOS MECANIQUES [illegible] BAIN A SEPT OCTAVES [illegible]

[illegible]

☞ M. FLANDRIN, facteur [illegible] pianos, orgues se charge de faire les réparations et accords d'Harmonium. S'adresser chez A. Perier, rue Royale, 310, entre St-Philippe et Ursulines.
21 fev

CONRAD BREGENZER.

SUCCESSEUR DE F. WEIL.

A. L. BONNEUR de [illegible] [illegible] avis [illegible] qu'il vient de [illegible] dernier arrivage, des PIANOS [illegible] fabrique de M. Pleyel [illegible] [illegible] tous garantis pour [illegible] Locatin et accord [illegible] entre Dumaine et Ste Anne.

A. BLACHE.

ENCANTEUR.

No 39, rue Vieille Levée.

Seul agent des marques suivantes

Eau de vie marque de **New-York.**
Genievre do **New-York.**
Rhum do de **Barataria.**
Rhum do de **New-Orleans.**
Savon de **P. K. Barnes** [illegible]

N. BRADNER SMITH

Marchand Commissionnaire [illegible]

A reçu une commission [illegible] représenter des [illegible] serments, prendre des [illegible] preuves. Il tient ses pouvoirs [illegible] Etats suivans, savoir: MAINE, NEW HAVEN, RE, VERMONT, RHODE ISLAND, CONNECTICUT, NEW YORK, NEW JERSEY, PENNSYLVANIE, OHIO, MICHIGAN, WISCONSIN, INDIANA, ILLINOIS, MISSISSIPI, KENTUCKY, TENNESSEE, CAROLINE DU SUD, CAROLINE DU NORD, ALABAMA, MISSISSIPI, FLORIDE et TEXAS. [illegible]

A. D. Grieff et Co,

Marchands de Comestibles en gros **et Commissionnaires.**

MARCHANDS DE BEURRE ET DE FROMAGE ET AGENTS

Pour la vente de bière d'Albany, de Taylor, de Porter et de Cidre de Newark,

Nos 38, 40 et 42, rue de la Vieille Levée [illegible] rue Front Levée, Nouvelle-Orléans.

A. D. GRIEFF, S. A. KINGSLAND, W. M. GREENWOOD.

NOUVEAU SYSTEME DE VIDANGES A LA POMPE,

AVEC DESINFECTION.

TRIMAILLE, Entrepreneur,

OFFICE PASSAGE DE LA BOURSE, No. 9, ENTRE ST-LOUIS ET CONTI.

N. B.—Ne pas confondre son système avec celui d'un entrepreneur, qui prétend opérer par le moyen d'une pompe, tandis qu'il se sert tout [illegible] moyen d'une charrette à nègre, et qu'il ne connait de la désinfection que l'odeur qui est tout [illegible] à importé du service du sieur Trimaille.

Nouveau Système de Vidange

PAR LE MOYEN D'UNE POMPE

Et l'emploi d'une substance qui rend l'opération complètement inodore,

Par E. DURACHER & CO.

Bureaux No 135, encoignure St-Anne et Dauphine et No 2, Passage de la Bourse, entre Conti et Vieville, Nlle-Orleans. 15 juin [illegible]

MATCHES.

LES allumettes de L. A. Guillemain, rue du Cirque, No 200, et celles de M. Lacour, de New-York, sont à vendre chez J. B. LANG, No 15? rue de Chartres. 3m